



**Barèmes honoraires au 01 janvier 2019**

Jusqu'à 60 000 €uros	4 500 € TTC
De 60.001 à 100.000 €uros	6.000 € T.T.C
De 101.000 €uros à 200 000 €uros	6 % T.T.C
De 200.001 à 400.000 €uros	5 % T.T.C
A partir de 400 001 €uros	4 % T.T.C

Conformément aux usages, et sauf convention expresse différente entre les parties (indiquée impérativement au mandat), la rémunération sera à la charge de l'Acquéreur. En cas de délégation, les honoraires appliqués sont ceux de l'agence qui détient le mandat initial.

ORPI LITTORAL Immobilier – 27 rue Ferdinand Le Dressay – 56 000 VANNES. RCS Vannes 453097339. Capital social de 10000 €. Carte professionnelle n° CPI 5605 2016 000 009 381 délivrée par la CCI du Morbihan. Garantie financière de 120 000 euro consentie par GALIAN – 89 rue de la Boétie - 75008 PARIS



## **Barèmes honoraires au 01 janvier 2019**

### **Vente**

- De 1 € à 50 000 € : 8% HT (9,6% TTC)
  - De 50 001 € à 500 000 € : 7% HT (8,4% TTC)
  - A partir de 500 001 € : 5% HT (6% TTC)
  -
- NB : Forfait minimum de 1500 € HT (1800 € TTC)  
Hors prestations ou rédaction des actes  
Hors Vente de Fond de commerce

### **Location** (Locaux commerciaux, professionnels, industriels, Entrepôts, Immeubles, terrains)

- Bail commercial : 8 % HT du loyer triennal
  - Bail professionnel : 16 % HT du loyer annuel
  - Bail dérogatoire ou courte durée : 10% HT du loyer annuel
- NB : Loyer mensuel inférieur ou égale à 300 € HT : 2 mois de loyers HT  
Forfait minimum de 600 € HT (720 € TTC)  
Hors prestations ou rédaction des actes

### **Fonds de commerces**

*Découverte du projet, analyse, faisabilité, conseils en implantations, recherches, visites, prise de contact et gestion des intermédiaires rapprochements contacts professionnels partenaires, négociations, rédaction des courriers pour suivi de dossiers, accompagnement aux signatures, communications, publications des annonces*

- 1 € à 150 000 € 10% HT (12 % TTC)
  - 150 001 à 250 000 € 8 % HT (9,6% TTC)
  - 250 001 à 350 000 € 7 % HT (8,4% TTC)
  - Dès 350 001 € 6 % HT (7.2 TTC)
- NB : Forfait minimum 6000 €  
Hors prestations ou rédaction des actes

### **Négociations : Droit au bail, Pas de porte, Loyers**

- Droit au bail et Pas de porte : 5 % TTC du montant négocié
  - Négociations de loyers : 5 % TTC du montant des loyers annuels négociés
- NB : Offert en cas de mandat de recherche exclusif  
Hors prestations ou rédaction des actes

### **Rédactions, prestations**

- Etat des lieux au m<sup>2</sup> : 7€/M<sup>2</sup> HT (8.40€ TTC /m<sup>2</sup>) à charge partagée
- Rédaction bail, Contrat d'occupation : 550 € HT (660 € TTC) à charge partagée
- Estimation, Audit : 150 € HT (180 € TTC)
- Avenant au bail : 120 € HT (150 € TTC) à charge partagée

**Conformément aux usages, et sauf convention expresse différente entre les parties (indiquée impérativement au mandat), la rémunération sera à la charge de l'Acquéreur. En cas de délégation, les honoraires appliqués sont ceux de l'agence qui détient le mandat initial.**

**ORPI LITTORAL Immobilier – 27 rue Ferdinand Le Dressay – 56 000 VANNES. RCS Vannes 453097339. Capital social de 10000 €. Carte professionnelle n° CPI 5605 2016 000 009 381 délivrée par la CCI du Morbihan. Garantie financière de 120 000 euro consentie par GALIAN – 89 rue de la Boétie - 75008 PARIS**